

CHARTRE DES INTERCLUBS

Préambule

Le présent document est destiné à chaque joueur sélectionné par le Tennis Club du Grand-Saconnex (ci-après TCGS) en vue des compétitions Interclubs. Il fixe les principes régissant la préparation et la participation à ces épreuves, ainsi que les attentes du TCGS envers les joueurs qui le représentent.

Conditions préalables de participation

Pour disputer les Interclubs, les conditions suivantes doivent être remplies :

- être membre du TCGS
- avoir réglé ses cotisations annuelles
- posséder une licence de Swiss Tennis dûment acquittée.

Entraînements

Les joueurs sélectionnés pour s'entraîner avec le professeur du club pendant l'hiver et le printemps sont tenus :

- de payer leur finance de participation avant le premier entraînement
- d'être ponctuel
- d'avertir le capitaine ou le professeur en cas d'empêchement
- de favoriser une collaboration optimale dans l'équipe

Finance de participation aux Interclubs

Aucune finance de participation n'est demandée aux joueurs.

Capitaines

Chaque capitaine est tenu de sélectionner un nombre suffisant de joueurs pour les Interclubs. Si toutefois ce dernier s'avère insuffisant lors d'une rencontre, le capitaine concerné peut chercher un compétiteur d'une autre équipe. Il doit toutefois avoir préalablement averti, dans la mesure du possible, le capitaine de cette autre équipe ainsi que le responsable interclubs. En cas de litige, le responsable interclubs est appelé à trancher. Si ce dernier est également capitaine d'une équipe, cette faculté appartient au comité.

Avant le début des Interclubs, chaque capitaine est tenu :

- d'avertir suffisamment tôt ses joueurs des dates des rencontres
- de vérifier que ses joueurs possèdent une licence de Swiss Tennis
- de s'acquitter de ses obligations de capitaine, notamment de convoquer à temps les équipes adverses et d'être au fait du règlement des Interclubs édictés par Swiss Tennis.

Compétition

Chaque joueur sélectionné représente le TCGS. Dès lors, il s'engage à adopter un comportement irréprochable (tenue vestimentaire correcte, respect de l'adversaire, esprit sportif, convivialité, présence au repas, etc.). Il fait passer l'esprit collectif avant toute considération individuelle. Les joueurs manquant de fair-play s'exposent à l'exclusion du court et de l'équipe.

Le TCGS compte sur chaque joueur pour qu'il respecte cette chartre qui vise au bon déroulement des entraînements et des compétitions pour le bien du club et de ses membres.

Le comité, 1er octobre 2009